

MANIFESTE POUR MINEURS EN DANGER

La place des enfants n'est pas en prison Nous ne travaillerons pas en E.P.M. !

La lutte contre la construction de 7 établissements pénitentiaires pour mineurs n'a pas, à ce jour, permis d'annuler ce programme d'enfermement des enfants délinquants et de criminalisation croissante de la jeunesse.

Ici à Nantes, l'ouverture de l'E.P.M. d'Orvault s'accompagne d'appels à candidature pour que des personnels éducatifs (enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux, soignants...) aillent travailler dans ces « nouvelles » prisons pour enfants.

Nous n'irons pas, et nous appelons toutes les personnes concernées à refuser de travailler en E.P.M., ici comme ailleurs, car nous refusons de contribuer à l'illusion démagogique qui consiste à faire croire qu'une action éducative est possible en prison.

Nous combattons

La logique de l'enfermement

Jusqu'en 1945, les mineurs délinquants étaient enfermés dans des bagnes pour enfants, colonies pénitentiaires, maisons de correction... Dans les années 70, les derniers centres fermés furent supprimés en raison de leur fonctionnement archaïque, violent et inadapté à un objectif éducatif.

Depuis quelques années, la tentation d'un retour en arrière dans le traitement de la délinquance des mineurs est bien réelle : création de Centres d'Education Renforcée, Centres Éducatifs Fermés, et aujourd'hui des Établissements Pénitentiaires pour Mineurs, qui ne sont que l'aboutissement d'une politique fondée sur l'exclusion et la répression.

Nous pensons que la création des prisons aura une incidence sur le traitement judiciaire de la délinquance des mineurs, et le projet actuel d'abaissement de la majorité pénale de 18 à 16 ans confirme nos craintes : toujours plus d'enfermement pour créer l'illusion d'une paix sociale.

Nous savons qu'avec l'enfermement, il y a toujours des risques de dérive vers l'usage de la force physique ou de la maltraitance psychologique: c'est un phénomène bien connu, aussi vieux que l'enfermement lui-même. La vie ne s'apprend pas en prison, on n'y apprend que la haine de soi et de l'autre !

Une logique répressive et non pas éducative

Traiter la délinquance par les poursuites systématiques, l'incarcération ou la mise à l'écart dans des structures spécialisées témoigne d'une réponse à court terme. Les causes sociales, économiques de ces passages à l'acte sont éludées. Le jeune délinquant n'est plus un mineur en danger, mais un individu dangereux à enfermer !

Or, les adolescents ne sont pas des adultes ! Chaque année, 15 000 jeunes âgés de 16 et 17 ans sont interpellés plusieurs fois dans l'année. Ce sont pour beaucoup, des adolescents déscolarisés depuis l'âge de 14 ans, sans travail ni qualification, qui n'accèdent pas à un premier emploi. Se percevant comme inutiles, humiliés par les échecs répétés, ils « traînent », provoquent, commettent ensemble la plupart de leurs infractions. 3350 d'entre eux ont été incarcérés en 2006. Cependant 70% récidiveront malgré ce séjour en prison, alors que, par ailleurs, les centres éducatifs ouverts permettent une réinsertion pour plus de 60% des jeunes qui leur sont confiés ! Qui nous fera croire aux bienfaits des prisons pour enfants ?

Nous défendons

Une véritable prévention

Le mineur délinquant est d'abord un enfant en souffrance, et il convient de traiter les causes de cette souffrance plutôt que ses effets. Cette évidence connue des professionnels, doit orienter une véritable politique de prévention, d'aide et d'accompagnement, qui inclurait la

justice saisie en amont, au civil et non au pénal, et une action éducative et non répressive. La société ne passerait alors plus autant de temps à tenter de rattraper les dommages causés à des mineurs dès leur plus jeune âge, dans l'indifférence ou l'incompétence non moins coupable de responsables politiques qui ne voient guère plus loin que la date des prochaines élections.

Une prise en compte de la réalité de l'adolescence

D'autres sanctions existent, qui réparent sans exclure, et permettent un nouveau départ pour des jeunes en danger que l'école, la famille, la pauvreté, la justice, ou la politique répressive ont conduit au ban de la société.

Nous devons ainsi nous engager dans la réussite de programmes ou projets éducatifs, de lieux de vie, d'internats qui structurent et aident ces adolescents, de dispositifs relais, de centres de jour, de maisons des adolescents, qui les fassent accéder à la culture, à l'éducation et à la formation.

L'efficacité des alternatives à l'enfermement des enfants est probante. Elle serait encore plus forte si elles étaient appuyées par des moyens conformes aux enjeux.

Le droit à l'insoumission éducative

Refuser de travailler en EPM n'est pas délaissier les mineurs délinquants, ou refuser le travail avec des jeunes incarcérés. En refusant d'exercer **dans** les prisons pour mineurs, il s'agit pour nous de bloquer ce système carcéral pour enfants, en contraignant justice et administration pénitentiaire à faire sortir ces jeunes des EPM comme des quartiers pour mineurs, pour leur permettre de suivre des cours, des formations, des entretiens, des soins et ne pas les isoler, toujours plus, de la vie en société.

Nous serons solidaires de toute personne inquiétée pour son refus de travailler en EPM.

Les droits de l'enfant

La Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par l'Etat français en 1990 stipule que « *Les États parties reconnaissent à tout enfant suspecté, accusé ou convaincu d'infraction à la loi pénale le droit à un traitement qui soit de nature à favoriser son sens de la dignité et de la valeur personnelle, qui renforce son respect pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales d'autrui, et qui tient compte de son âge ainsi que de la nécessité de faciliter sa réintégration dans la société et de lui faire assumer un rôle constructif au sein de celle-ci (article 40)* ».

Or la dignité et le sens de la liberté ne s'acquièrent pas dans la soumission, ni le respect de l'autre par le déni de soi, et la réintégration ne se prépare pas en prison. Les EPM sont criminogènes. Nous n'irons pas y travailler !

A Nantes le 1^{er} décembre 2007

Contacts et signatures : Emancipationgd44@no-log.org

Groupe départemental de l'Emancipation c/o FSU
8 place de la Gare de l'Etat
44276 Nantes cedex 2

Ce texte s'inspire et s'inscrit dans la continuité de plusieurs écrits ou appels : pétitions contre la construction des EPM (Lavour, Meyzieu, Orvault...), pétition « Les adolescents ne sont pas des adultes » contre l'abaissement de la majorité pénale (Philippe Meirieu), « l'échec prévisible des centres éducatifs fermés » et autres travaux du groupe CLARIS... Nous souhaitons sa diffusion et son approbation la plus large, merci de nous informer de son utilisation, ou de son adaptation...

Nom	Prénom	Profession	Ville	Contact
—				
—				
—				
—				
—				
—				
—				
—				